

M. John Aldag, député
Président
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Aldag,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de vous fournir une copie, dans les deux langues officielles, de la Réponse du gouvernement à la recommandation du onzième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, intitulée : *La sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques et isolées : garantir à tous l'accès équitable à des aliments sains en quantité suffisante*, déposé à la Chambre des communes le 27 septembre 2023.

Le gouvernement du Canada apprécie le travail réfléchi du Comité et des témoins qui ont utilisé leur temps et leurs connaissances pour mieux comprendre l'enjeu de longue date de l'insécurité alimentaire dans les communautés autochtones et nordiques isolées et nordiques. Le gouvernement du Canada se félicite des conseils du Comité sur la façon dont les politiques et les programmes peuvent mieux aider les Autochtones et les résidents du Nord à renforcer la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire.

Le soutien à l'autodétermination et au renforcement de la sécurité alimentaire dans les communautés autochtones et nordiques isolées s'inscrit dans les engagements plus vastes du gouvernement du Canada pour la réconciliation avec les peuples autochtones, la réduction des écarts de longue date entre les peuples autochtones et non autochtones et le soutien des communautés isolées et nordiques en bonne, en sécurité et prospères. L'insécurité alimentaire est un problème à multiples facettes, causé par des facteurs combinés et interdépendants, comme les séquelles du colonialisme, les inégalités sanitaires et socio-économiques et le changement climatique, qui sont en eux-mêmes des défis complexes pour le Canada. Cet enjeu s'étend sur plusieurs domaines stratégiques, comme en témoigne le nombre de ministères et d'organismes qui ont contribué à la présente réponse du gouvernement, et son règlement exigera le maintien de la collaboration, de la coordination et des mesures entreprises.

Veillez trouver ci-joint une copie de la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Dan Vandal, C.P., député
Ministre des Affaires du Nord

Pièce jointe

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES INDIGÈNES ET DU NORD, INTITULÉ : LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES
COLLECTIVITÉS NORDIQUES ET ISOLÉES : GARANTIR À TOUS L'ACCÈS ÉQUITABLE À DES
ALIMENTS SAINS EN QUANTITÉ SUFFISANTE**

Le gouvernement du Canada (le gouvernement) est heureux de donner suite au onzième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (le Comité) intitulé : *La sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques et isolées : La sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques et isolées : garantir à tous l'accès équitable à des aliments sains en quantité suffisante* (le Rapport).

Le Gouvernement exprime sa sincère gratitude aux membres du Comité, ainsi qu'aux organisations et aux personnes qui ont comparu devant le Comité, pour avoir examiné de manière réfléchie et approfondie l'enjeu complexe et persistant de la sécurité alimentaire dans les communautés isolées et nordiques. Le gouvernement appuie l'objectif général qui consiste à assurer un accès équitable à une alimentation adéquate et saine pour tous et se félicite des recommandations détaillées formulées par le Comité pour renforcer la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire dans le Nord. Le gouvernement travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements et les organisations autochtones, les universitaires, le secteur privé, les organismes sans but lucratif et communautaires, afin de relever efficacement les défis plus vastes décrits dans le rapport.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les inégalités sanitaires et socio-économiques dans la société canadienne et les lacunes dans le filet de sécurité sociale. Dans les communautés autochtones et nordiques isolées du Canada, la pandémie a mis en évidence la vulnérabilité des populations marginalisées, la fragilité de chaînes d'approvisionnement longues et complexes et l'importance de systèmes alimentaires locaux solides et d'initiatives communautaires pour la résilience des communautés.

Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les partenaires autochtones et nordiques pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les communautés isolées et nordiques. La réponse a été éclairée par les priorités et les engagements notamment ceux énoncés dans les documents suivants : *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada; Politique alimentaire pour le Canada; Une chance pour tous – Première Stratégie canadiennes de réduction de la pauvreté; Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; Stratégie fédérale de développement durable; et Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.*

Les ministères et organismes fédéraux suivants ont été participé, directement ou indirectement, à la préparation du rapport et ont collaboré à la production de la réponse : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA); Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC); Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor); Emploi et Développement social Canada (EDSC); Environnement et Changement climatique Canada (ECCC); Services aux autochtones Canada (SAC); Infrastructure Canada (INFC) et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC).

RECOMMANDATION 1

Qu'Environnement et Changement climatique Canada bonifie et garantisse le financement à long terme, qui doit être stable et adéquat, des programmes dirigés par des Autochtones pour la gestion des zones protégées, l'analyse de la qualité de l'eau et la surveillance de l'évolution et des changements du climat, comme le Programme pilote des gardiens autochtones.

Le gouvernement appuie la recommandation 1.

Le rapport du Comité a souligné les liens entre le respect des droits économiques, sociaux et culturels des autochtones et la priorité et le maintien de la gestion des terres autochtones sur leurs territoires traditionnels.

L'objectif des mesures proposées par ECCC dans le plan d'action fédéral pour la mise en œuvre de la loi sur la déclaration des Nations unies en réponse aux propositions et priorités des partenaires autochtones est de renforcer le rôle et les responsabilités des peuples autochtones dans la prise de décision, de soutenir le leadership autochtone en matière de conservation et d'action climatique autodéterminée et de répondre à l'article 29 de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (les peuples autochtones ont droit à la conservation et à la protection de l'environnement et de la capacité de production de leurs terres ou territoires et de leurs ressources).

Plus précisément, les mesures du plan d'action sont les suivantes a) faire progresser un programme de leadership autochtone en matière de climat, y compris des stratégies fondées sur les distinctions, qui confère les ressources et les pouvoirs nécessaires aux peuples autochtones pour exercer pleinement leur droit à l'autodétermination en matière de climat ; b) soutenir le leadership autochtone en matière de conservation par le biais d'initiatives telles que les gardiens autochtones, l'initiative de partenariats autochtones et la conservation par zone dirigée par les autochtones, qui fourniront un soutien à la capacité jusqu'en 2026, ainsi que le financement de projets pour la permanence ; c) s'appuyer sur les travaux importants déjà réalisés pour reconnaître, valoriser et intégrer la science autochtone dans l'enquête scientifique des CETC en continuant à mettre en place la nouvelle division scientifique autochtone ; d) créer une agence canadienne de l'eau et faire avancer la modernisation de la loi canadienne sur l'eau pour refléter la réalité du Canada en matière d'eau douce, y compris le changement climatique et les droits autochtones ; et e) surveiller la mise en œuvre de la stratégie fédérale de développement durable 2022-26 et l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour 2026, en s'engageant dans le Conseil consultatif du ministre sur le développement durable ainsi que dans d'autres méthodes de consultation.

En particulier, ECCC mobilisera les organisations et les communautés autochtones à conserver pour les efforts visant à restaurer ses ressources en eau douce, notamment en mettant en œuvre des accords clés sur l'eau, et appuiera les projets de développement des capacités des communautés et des organisations autochtones.

ECCC continuera également de transformer son approche de la conservation des espèces terrestres en péril en mettant en œuvre en permanence l'approche pancanadienne de la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, y compris par des partenariats avec les peuples autochtones.

Depuis le financement pilote des gardiens autochtones annoncé en 2017, et les investissements ultérieurs par le biais de l'héritage amélioré de la nature dans le budget 2021, un total de plus de 81 millions de dollars a été alloué à environ 233 initiatives de gardiens autochtones sur la base de distinctions. En outre, en décembre 2022, la création et le lancement du réseau national des gardiens des Premières nations ont été annoncés lors de la conférence des Nations unies sur la biodiversité à Montréal.

ECCC collabore avec des partenaires autochtones, des provinces et territoires et d'autres ministères pour mener des recherches et assurer une surveillance afin d'éclairer la prise de décision concernant les contaminants dans les écosystèmes et les aliments récoltés traditionnellement.

Le gouvernement du Canada est chargé par la loi de surveiller les ressources en eau douce afin d'évaluer la santé des écosystèmes aquatiques. En étroite collaboration avec les provinces et les territoires, ECCC surveille la qualité de l'eau douce sur les terres fédérales, les bassins hydrographiques transfrontaliers et les eaux intérieures.

Sur les terres des Premières nations, la responsabilité de la salubrité de l'eau potable est partagée entre les communautés des Premières nations et le gouvernement du Canada. Les Premières nations sont les gestionnaires et les exploitants de leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et sont chargées d'émettre ou d'annuler les avis relatifs à l'eau potable, généralement sur la base de l'avis d'un agent de santé publique de l'environnement.

L'ISC fournit des conseils et un soutien financier aux communautés des Premières nations pour leurs réseaux publics d'eau et d'assainissement, et veille à ce que des programmes de surveillance de la qualité de l'eau potable soient mis en place. L'ISC aide les communautés à surveiller la qualité de l'eau potable dans tous les réseaux d'eau au robinet, ce qui comprend la fourniture de conseils et d'orientations sur la sécurité de l'eau potable et l'élimination des eaux usées, ainsi que l'examen des propositions de projets d'infrastructure du point de vue de la santé publique.

Pour renforcer ces efforts, le budget 2021 a également annoncé 125,2 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2022-23, et 31,3 millions de dollars en continu par la suite pour continuer à soutenir l'accès fiable des communautés des Premières Nations à l'eau potable et aider à assurer la prestation sécuritaire des services de santé et des services sociaux dans les réserves.

ECCC surveille également les tendances des contaminants prioritaires et la santé de la faune dans les écosystèmes, notamment dans les environnements nordiques et arctiques, la région des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta, les Grands Lacs, le lac Winnipeg et d'autres grands lacs, ainsi que le fleuve Saint-Laurent et la rivière Mackenzie, afin de soutenir les initiatives relatives à la sécurité et à la sûreté alimentaires, et au maintien des modes de vie traditionnels. Ces travaux s'appuient sur les collaborations en cours avec des partenaires autochtones dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et du Plan d'action sur le changement climatique, qui surveillent la contamination des espèces, entre autres exemples.

Dans le cadre du budget de 2018, l'initiative Défi Cible 1 a reçu jusqu'à 175 millions de dollars pour la planification et l'établissement de zones conservées. Le programme prévoit des fonds jusqu'en 2024. Sur les 68 projets financés dans le cadre de l'initiative jusqu'à ce jour, 52 sont dirigés par des Autochtones. La majorité des bénéficiaires autochtones se trouvent dans les communautés nordiques. Dans le budget 2021, le gouvernement fédéral a prévu 166 millions de dollars supplémentaires jusqu'en mars 2026 pour le fonds Conservation par zone menée par les Autochtones afin de soutenir la planification et l'établissement de zones conservées où les populations autochtones jouent le rôle principal dans la protection et la conservation des écosystèmes par le biais des lois, de la gouvernance et des systèmes de connaissances autochtones. L'investissement de 2,3 milliards de dollars sur cinq ans du budget de 2021 accordé à ECCC, à Pêches et Océans Canada et à Parcs Canada représente un engagement renouvelé à protéger la nature. Cet investissement continuera d'appuyer les activités des Gardiens autochtones et fournira du financement pour la planification et l'établissement en place d'une conservation par zone dirigée par les autochtones.

Pour le gouvernement du Canada, l'appui à l'action climatique autodéterminée est essentiel pour faire progresser la réconciliation du Canada avec les peuples autochtones, tout comme le leadership des peuples autochtones pour réaliser les transformations fondamentales nécessaires pour traiter et atténuer les conséquences des changements climatiques. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et le changement climatique a fourni plus de 900 millions de dollars en investissements pour appuyer des projets dirigés par des Autochtones sur la planification de l'adaptation, la sécurité alimentaire, l'énergie propre, la santé, l'infrastructure, la surveillance du climat, et plus encore.

Grâce aux investissements de 1,4 milliard de dollars du Canada en 2020 et 2023 dans le Fonds pour des solutions climatiques intelligentes face à la nature (FSNC), un fonds décennal visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5 à 7 mégatonnes par année grâce à la conservation, la restauration et l'amélioration de la gestion des terres humides, des tourbières et des prairies pour stocker et capturer le carbone, jusqu'à 76,9 millions de dollars ont été mis de côté pour les solutions climatiques naturelles dirigées par les autochtones, afin de fournir un soutien ciblé aux nations, communautés et organisations autochtones pour qu'elles s'engagent en tant que chefs de file dans les solutions climatiques naturelles.

Grâce aux investissements supplémentaires prévus en mars 2021 dans le budget de 2021, le plan climatique du Canada comprend notamment des fonds qui amélioreront la sécurité alimentaire dans le Nord (163,4 millions de dollars sur trois ans), y compris dans le Nunangat

inuit et qui aideront les Premières Nations et les Inuits à gérer les effets des changements climatiques sur la santé, comme les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes et les répercussions des changements climatiques sur la santé mentale des jeunes (22,7 millions sur cinq ans).

En juin 2021, l'approbation de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* a établi des exigences juridiques pour l'examen des connaissances autochtones dans les nominations ministérielles à l'organisme consultatif, et a donné aux peuples autochtones la possibilité de présenter des mémoires.

En juillet 2021, le Canada a présenté sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui est la première au monde à inclure des annexes spéciales, fondées sur des distinctions et dirigées par des autochtones.

RECOMMANDATION 2

Qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments favorisent la création de nouvelles installations de transformation de viande et d'aliments traditionnels dans le Nord soutenant les chasseurs-cueilleurs locaux; qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada s'efforce d'accroître la production animale et crée des programmes de formation sur l'élevage et l'abattage dans le Nord.

Le gouvernement appuie en principe cette recommandation tout en reconnaissant que la réglementation de l'agriculture et des aliments relève de la responsabilité conjointe du gouvernement fédéral et des provinces et territoires (PT), ce qui a des répercussions pour les partenaires autochtones, particulièrement en ce qui concerne les aliments traditionnels.

Pour sa part, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) réglemente les aliments, les plantes et les animaux qui se déplacent entre les provinces, qui sont exportés à l'étranger ou qui sont importés, y compris les aliments traditionnels comme les gibiers sauvages, les mammifères marins, les oiseaux sauvages, les poissons, les baies et les plantes.

L'ACIA offre des conseils, comme sa trousse d'outils à l'intention des entreprises qui figure sur son site Web, et un soutien technique pour aider les intervenants à comprendre les exigences fédérales, y compris la création ou l'expansion de la viande et d'autres installations de transformation des aliments.

Afin d'élaborer des politiques et des stratégies efficaces pour protéger les aliments, les plantes et les animaux du Canada, l'Agence s'est engagée à comprendre les points de vue des Canadiens et des peuples autochtones du Canada touchés par ses activités de réglementation. L'ACIA accueille favorablement les occasions de discuter avec les communautés nordiques des exigences réglementaires, des politiques et des programmes fédéraux, et d'évaluer les obstacles et les répercussions de la réglementation fédérale sur la sécurité alimentaire en ce qui a trait à la salubrité des aliments et à la santé des végétaux et des animaux.

Dans le cadre du plan d'action de juin 2023 pour la mise en œuvre de la loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le gouvernement du Canada a pris l'engagement suivant :

Par l'entremise du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, les ministères fédéraux élaboreront conjointement avec les organisations inuites signataires de traités des options législatives et politiques à l'intention des décideurs afin de créer un cadre pour la transformation et la vente d'aliments traditionnels ou du pays inuit au sein de l'Inuit Nunangat, et d'appuyer l'expansion du commerce national et international de ces aliments. [Plan d'action de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, chapitre 3 : MPA 12].

Les secteurs de la production et de la transformation de la viande dans le Nord sont limités. En ce qui concerne le soutien, il y a le Partenariat canadien pour l'agriculture durable (PCA durable), qui a été mis en œuvre récemment et qui a été doté d'un investissement de 3,5 milliards de dollars sur cinq ans par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour renforcer le secteur agricole et agroalimentaire. Dans le cadre du PCA durable, un financement de 2,5 milliards de dollars est affecté à des programmes à coûts partagés dans les administrations PT. Bien que le gouvernement fédéral contribue à hauteur de 60 % aux programmes à frais partagés de PT, ces derniers sont responsables de la conception et de l'exécution des programmes adaptés aux besoins régionaux. Voici quelques exemples des initiatives nordiques à coûts partagés : le programme d'infrastructure de récolte du Nunavut, qui fournit un soutien à la construction ou à la rénovation de congélateurs communautaires, des activités de partage traditionnel et des marchés alimentaires nationaux, et des initiatives visant à accroître la sécurité alimentaire et la capacité alimentaire locale; le Programme de renforcement des capacités du secteur des Territoires du Nord-Ouest, qui fournit des investissements et des services d'infrastructure pour accroître la capacité du secteur agricole, de l'aide aux particuliers et aux entreprises du secteur agricole sécurité et capacité alimentaire locale.

SAC appuie les initiatives visant à développer les compétences et les infrastructures traditionnelles en transformation des aliments dans le cadre du Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé. En raison du lien étroit entre le changement climatique et la sécurité alimentaire dans le Nord, ce programme a aidé plusieurs organisations à construire ou à planifier de nouvelles infrastructures, y compris des usines de transformation des aliments. Le budget de 2021 a annoncé un financement de 22,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'aider les Premières Nations et les Inuits à gérer les répercussions des changements climatiques sur la santé, notamment les difficultés d'accès aux aliments traditionnels, les phénomènes météorologiques extrêmes et les effets sur la santé mentale des jeunes.

RECOMMANDATION 3

Que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada collabore avec les Autochtones et les habitants du Nord pour entreprendre une évaluation externe complète du programme Nutrition Nord Canada; que le mandat du programme soit modifié afin d'améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques et isolées; et que, dans le cadre de ce processus, le Ministère envisage, en concertation avec les peuples autochtones et les habitants du Nord :

- **de mettre en place des moyens d'assurer la participation directe des Autochtones et des habitants du Nord afin d'établir comment la contribution sera utilisée dans leur collectivité, notamment pour dresser la liste des aliments qui doivent être admissibles à la contribution;**
- **d'élargir la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs ou de créer d'autres mesures pour accroître l'accès aux aliments traditionnels;**
- **d'effectuer une analyse comparative entre les sexes plus des retombées du programme, et d'accorder une attention spéciale à la répartition des retombées chez les ménages à faible revenu et les ménages à revenu élevé ainsi que dans différentes compositions des ménages;**
- **de mettre en place des processus et de nouvelles mesures d'évaluation afin d'assurer la transparence et la responsabilité de Nutrition Nord Canada, et de veiller à ce que le programme se concentre sur les besoins des personnes et des familles les plus vulnérables;**
- **d'ajouter un volet de programme social à Nutrition Nord Canada;**
- **de rendre la contribution au commerce au détail de Nutrition Nord Canada accessible aux producteurs agricoles ainsi qu'aux coopératives communautaires, aux organismes**

sans but lucratif et aux organismes communautaires, comme les banques d'alimentation, qui fournissent de la nourriture et des services dans certaines collectivités éloignées et isolées;

- **d'accorder la contribution à plus d'un magasin par collectivité, dans la mesure du possible;**
- **d'étudier la possibilité d'élargir les critères d'admissibilité de manière à inclure les collectivités éloignées et isolées qui disposent d'un accès à l'année par voie routière ou maritime, mais où la proportion du revenu familial consacré à la nourriture et le taux d'insécurité alimentaire sont excessivement élevés;**
- **d'allonger la liste des produits admissibles afin d'y inclure des articles non alimentaires vendus dans les magasins participants et utilisés pour la chasse, la pêche et la cueillette;**
- **de réduire le fardeau administratif associé à l'adhésion au programme.**

Le gouvernement du Canada appuie en principe cette recommandation et s'engage à collaborer avec tous les partenaires afin de maximiser l'impact du programme Nutrition Nord Canada et d'améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire dans les communautés nordiques et isolées. Mettre fin à la pauvreté et à la faim sont des objectifs fondamentaux du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement s'est engagé à continuer de collaborer avec les partenaires autochtones pour lutter contre l'insécurité alimentaire. L'engagement du gouvernement à lutter contre l'insécurité alimentaire est énoncé dans les lettres de mandat ministérielles. Le ministre des Affaires du Nord, de même que le ministre des Services aux Autochtones et le ministre des Familles, des Enfants et du Développement social, ont pour mandat d'appuyer le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour lutter contre l'insécurité alimentaire au Canada, notamment par l'entremise de programmes conjoints et en continuant de collaborer directement avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

L'insécurité alimentaire dans le Nord ne peut être résolue par un seul ministère ou programme. Nutrition Nord Canada fait partie d'un continuum de programmes et de politiques à l'échelle du gouvernement, rassemblés par le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord afin de réduire les écarts socio-économiques et d'améliorer la sécurité alimentaire des Autochtones dans les communautés nordiques isolées.

Le budget de 2021 a investi 163,4 millions de dollars sur trois ans dans Nutrition Nord Canada « pour soutenir la sécurité alimentaire dans les communautés nordiques isolées, y compris les communautés inuites ». Les recommandations du Comité, ainsi qu'une collaboration étroite avec les partenaires autochtones, ont permis d'expliquer la trajectoire du Programme en matière de conception des investissements dans le budget de 2021. À l'exception du lancement de l'évaluation externe de Nutrition Nord Canada, les recommandations du Comité ont été mises en œuvre parallèlement aux efforts de codéveloppement avec les partenaires autochtones et nordiques. Étant donné que le programme soutient un programme de recherche au lieu d'une évaluation externe, le gouvernement du Canada appuie en principe la recommandation 3.

Dans un premier temps, et en janvier 2022, RCAANC a réaffirmé son engagement à lutter contre l'insécurité alimentaire en élargissant le mandat de Nutrition Nord Canada à la sécurité alimentaire, en remplacement de l'ancien mandat de développement économique du Nord. La présente mise à jour découle directement de la recommandation du Comité de modifier le mandat du programme soit modifié afin d'améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire dans les communautés nordiques et isolées.

Le lancement de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs en avril 2020 est le résultat d'un processus de mobilisation exécuté tout au long de 2016 et 2017 pour recueillir les points de vue des résidents du Nord sur la façon de faire de Nutrition Nord Canada un meilleur service pour eux. Les commentaires ont souligné l'importance des aliments traditionnels et des

aliments prélevés dans la nature pour les systèmes alimentaires du Nord et le budget de 2019 a prévu 8 millions de dollars par année pour 108 communautés nordiques isolées afin d'appuyer les activités de chasse, de récolte et de partage des aliments dans le cadre de ce nouveau programme. Étant donné que les communautés autochtones sont les experts en chasse et les gardiens de la terre, cette subvention fondée sur des distinctions a été élaborée conjointement avec des partenaires autochtones et nordiques pour s'assurer que sa conception est adaptée aux réalités et aux besoins uniques des communautés isolées. La Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs réaffirme l'importance des aliments traditionnels et de la récolte pour le bien-être physique, culturel, social et spirituel des communautés isolée et nordique. Elle reconnaît et appuie l'ensemble du cycle de récolte, depuis la formation (par les aînés), la collecte des aliments jusqu'à la préparation et la conservation des aliments, l'utilisation intégrale des sous-produits (p. ex., les peaux et les fourrures), ainsi que la célébration de la récolte et des récolteurs prospères. Les partenaires autochtones ont fait l'éloge de Nutrition Nord Canada pour son appui aux activités de récolte et du modèle de gouvernance de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs pour le renforcement de l'autodétermination en matière de sécurité alimentaire. La Subvention a connu une période impressionnante de deux ans, appuyant plus de 15 000 chasseurs/récolteurs, plus de 410 chasses/récoltes communautaires et plus de 717 initiatives communautaires de partage des aliments.

Dans le cadre des investissements du budget de 2021, et conformément à la recommandation du Comité visant à accroître l'accès aux aliments traditionnels, Nutrition Nord Canada a augmenté la subvention de soutien aux pêcheurs de 36 millions de dollars sur trois ans, tout en instaurant des mesures de soutien supplémentaires pour la capacité de stockage, les activités de jardinage et les mécanismes de décision traditionnels dans un total de 112 communautés admissibles. Conformément à la recommandation du Comité d'élargir la subvention, cet élargissement a été motivé par les commentaires des organismes bénéficiaires qui fournissent ce financement aux communautés admissibles. Beaucoup ont mentionné la nécessité d'investir davantage dans les petites infrastructures de stockage et les capacités organisationnelles, ce qui a ouvert la voie à une révision des modalités de la Subvention en étroite collaboration avec les partenaires autochtones.

Pendant la pandémie de COVID-19, Nutrition Nord Canada a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires autochtones et des banques alimentaires nationales et régionales afin d'appuyer la livraison d'aliments excédentaires donnés aux collectivités du Nord par l'entremise du Programme de récupération d'aliments excédentaires d'AAC. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et de la mobilisation de partenaires autochtones pendant la pandémie, Nutrition Nord Canada a reconnu la contribution importante des organismes et des initiatives alimentaires communautaires aux systèmes alimentaires locaux et aux filets de sécurité sociale dans les communautés isolées. À cette fin, en août 2022 et au moyen d'investissements prévus par le budget 2021, Nutrition Nord Canada a lancé le Fonds pour les programmes alimentaires des communautés, un nouveau volet de la Subvention destinée à soutenir les réseaux de sécurité sociale qui assurent l'alimentation de tous. Grâce à un investissement supplémentaire de 60,9 millions de dollars sur trois ans, les programmes du Fonds alimentaire communautaire offre un soutien pour les programmes alimentaires locaux, y compris des déjeuners scolaires, des programmes de repas pour les aînés et des cercles culinaires. En outre, ce nouveau volet encourage des partenariats avec les banques alimentaires et les organismes sans but lucratif, la création de clubs d'achat en gros et l'élaboration d'initiatives de sécurité alimentaire pour élargir les réseaux de partage et assurer à tous les membres des communautés isolées l'accès à la nourriture, surtout les ménages à faible revenu et monoparentaux, les femmes, les enfants, les aînés, entre autres.

Afin de maximiser le contrôle local et le droit des peuples autochtones à déterminer eux-mêmes leur système alimentaire, le financement de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire est versé directement aux organismes bénéficiaires, tels que les organismes des Premières Nations (p. ex. les conseils tribaux), les organismes d'autonomie gouvernementale et de revendication territoriale et les communautés indépendantes. Ce financement n'est pas axé sur la concurrence et toutes les communautés admissibles ont des chances égales d'accéder à ces

subventions. De plus, dans le respect de l'esprit et de l'intention qui sous-tendent les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, les modalités de financement des titulaires d'entente comprennent toutes les activités qui sont conformes à leurs propres stratégies régionales de sécurité alimentaire. Par exemple, les quatre organismes de revendication territoriale du Nunangat inuit peuvent financer les activités énumérées dans la Stratégie de sécurité alimentaire du Nunangat inuit et le plan de mise en œuvre connexe. La Stratégie peut être considérée comme le document de base de leurs dépenses de subventions et la Subvention est la première reconnaissance de cette stratégie.

Au moyen des investissements souples et des exigences minimales en matière de rapports, ces initiatives visent à rétablir le statut des chasseurs-cueilleurs dans les collectivités isolées, à promouvoir la revitalisation culturelle et la fierté à l'égard des terres, à encourager le transfert intergénérationnel des connaissances et des pratiques traditionnelles, à accroître l'infrastructure alimentaire locale, ainsi qu'à appuyer les programmes alimentaires des communautés qui élargissent les réseaux de partage et qui assurent la satisfaction des besoins des plus marginalisés. Ces initiatives tiennent également compte des contraintes de capacité administrative dans les organisations autochtones et les communautés isolées, par le biais de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire, et réservent des fonds pour accroître la capacité humaine des organismes bénéficiaires., les dépenses admissibles comprenant les salaires, et encouragent l'embauche de coordinateurs de la sécurité alimentaire résidant dans des communautés isolées.

La subvention est la composante la plus importante du budget du programme Nutrition Nord Canada. En avril 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, la subvention du Programme a reçu un supplément ponctuel de 25 millions de dollars au cours de l'exercice 2020-2021 afin de soutenir des taux de subvention plus élevés pour les aliments nutritifs et les produits de première nécessité dans toutes les communautés admissibles. Parallèlement, le financement des secours durant la pandémie a été rapidement distribué aux communautés autochtones, y compris la sécurité alimentaire et le soutien à la récolte. Plus de 1,8 milliard de dollars ont été versés par SAC par l'entremise du Fonds de soutien aux communautés autochtones, qui a soutenu, entre autres activités, des mesures visant à lutter contre l'insécurité alimentaire, telles que le soutien à l'achat, au transport et à la distribution de nourriture, et l'accès aux aliments traditionnels par la chasse et la pêche en cas d'épidémies. En outre, 380 millions de dollars ont été versés par AAC pour appuyer les programmes d'alimentation d'urgence, tandis que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a fourni un soutien financier direct aux familles. Ces investissements conjugués aux taux de subvention plus élevés, ont entraîné une augmentation de 30 % du volume d'aliments subventionnés expédiés aux communautés admissibles en 2020-2021, soit 10 millions de kilogrammes de plus, par rapport à l'année précédente.

Bien que la subvention ait réussi à abaisser les prix des aliments périssables et des articles non alimentaires essentiels (ce qui ne serait pas le cas sans la subvention) et à augmenter le volume d'aliments admissibles expédiés aux communautés admissibles, le gouvernement partage le désir d'optimiser Nutrition Nord Canada afin d'améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire dans les communautés autochtones et nordiques isolées. En août 2022, et au moyen des investissements du budget de 2021, le ministre Vandal a annoncé l'expansion de la subvention du Programme aux producteurs alimentaires locaux, aux banques alimentaires et aux organismes à but non lucratif qui desservent les communautés admissibles. L'objectif de cette expansion aux nouvelles catégories de bénéficiaires est d'accroître l'offre alimentaire et les options alimentaires dans les communautés admissibles et d'éliminer les obstacles à l'accès des ménages à faible revenu au moyen de la disponibilité des aliments sans frais. Jusqu'à ce jour, Nutrition Nord Canada a intégré trois banques alimentaires à la Subvention, et plus de 40 000 kg d'aliments donnés et excédentaires ont été expédiés aux collectivités admissibles en moins d'un an, depuis l'annonce de l'expansion du programme.

Bien qu'il n'y ait aucune restriction quant au nombre de magasins dans une communauté qui peuvent recevoir la subvention au détail, le gouvernement reconnaît que le processus de demande et de règlement peut être onéreux pour les petits détaillants et constitue un obstacle à l'admission. L'annonce d'août 2022 comprenait un engagement à réduire le fardeau de déclaration pour les petits détaillants locaux et des exemptions administratives pour les

détaillants locaux qui demandent moins de 30 000 \$ en subventions par année. L'objectif de ces changements est d'appuyer et d'encourager les entreprises communautaires locales à participer et à bénéficier de la subvention, et les résidents locaux auront un accès accru à des aliments nutritifs et des articles essentiels plus abordables.

Dans le cadre des conversations avec des partenaires autochtones et des communautés isolées, Nutrition Nord Canada encourage actuellement les petits détaillants locaux à présenter une demande au Programme et offre un soutien administratif à ces petites entreprises au cas par cas et d'une façon qui permet de répondre à leurs besoins et à leurs capacités uniques. Entre-temps, le Programme travaille avec un certain nombre de détaillants du nord de l'Ontario, du nord du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest afin de les faire participer à la subvention.

Le principal moteur de ces récentes expansions est la rétroaction des résidents du Nord. Le Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada donne aux peuples autochtones et aux résidents du Nord une voix directe dans le programme. Le Conseil est composé d'Inuits et de membres des Premières Nations. En plus du conseil consultatif, le programme consulte régulièrement le Groupe de travail sur les Autochtones et le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire du Comité de partenariat inuit-Couronne. Nutrition Nord Canada continue également de travailler en étroite collaboration avec les partenaires autochtones, les communautés et les organismes bénéficiaires de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire afin de trouver les moyens d'améliorer la subvention, la liste des aliments admissibles et les programmes de subvention. Les commentaires sur la façon de mieux orienter le programme sont recueillis tout au long de ces réunions et dans le cadre des visites communautaires, de réunions de mobilisation du public dans les communautés isolées, de discussions avec les gouvernements locaux, ainsi que des relations de travail du Programme avec les organismes communautaires et les principaux intervenants.

En 2019, Nutrition Nord Canada a ajouté une subvention pour le transport de terrestre, en plus d'une subvention pour l'expédition par voie aérienne sur les denrées non périssables admissibles et les articles qui conviennent à la famille comme les macaronis, la farine et les couches. La subvention pour le transport terrestre vise à inciter les bénéficiaires inscrits à utiliser la voie de transport la plus optimale pour s'assurer que les prix demeurent rentables pour les ménages du Nord. En outre, en tenant compte des conseils des partenaires du Programme visant à assurer l'appui aux femmes et aux filles, le Programme a ajouté des produits d'hygiène féminine à la liste des articles admissibles afin de s'assurer que ces produits restent accessibles et abordables. Le Groupe de travail autochtone s'est engagé à explorer des options pour ajuster davantage la liste des aliments admissibles en ajoutant des articles alimentaires qui appuient les ménages du Nord à une catégorie de subventions plus élevée. Le Groupe de travail autochtone cherche également à faire des recommandations au Programme sur les articles à ajouter à la subvention pour l'avenir.

Avec l'expansion de la subvention accordée aux banques alimentaires, RCAANC a approuvé un taux forfaitaire pour la subvention à ces bénéficiaires sans but lucratif qui s'applique à tous les articles expédiés aux communautés admissibles et en partenariat avec l'organisation ou le gouvernement autochtone représentatif. Par exemple, dans la région d'Island Lake, dans le nord du Manitoba, les 4 communautés d'Island Lake ont dressé une liste des produits alimentaires que les banques alimentaires doivent expédier pour soutenir les ménages nordiques. Harvest Manitoba (la première banque alimentaire enregistrée auprès de Nutrition Nord Canada) travaille directement avec l'Island Lake Tribal Council et reçoit une subvention sur tous les articles expédiés dans la région d'Island Lake conformément à la liste fournie. Les articles comme les mélanges de klick et de soupe – des produits de base pour les voyages de récolte et la cuisson des aliments traditionnels – reçoivent la subvention de la banque alimentaire et sont mis à la disposition des communautés admissibles sans frais et à la demande des membres de la communauté. Cela marque un changement par rapport à l'accent actuellement mis sur la santé et la nutrition dans le programme de subventions afin d'aider d'abord les ménages nordiques à répondre à leurs besoins de base et à avoir accès aux articles de base. Cette subvention libère le revenu des ménages des groupes les plus marginalisés qui doit être dépensé en fruits et légumes frais et autres produits nutritifs. Plus précisément, les articles utilisés pour la chasse, la pêche et la cueillette sont déjà des dépenses admissibles en

vertu de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs.

Le gouvernement appuie en principe l'objectif qui sous-tend la recommandation du Comité de lancer une évaluation externe du programme Nutrition Nord Canada. Le gouvernement s'est engagé à élaborer des politiques fondées sur des données probantes et à collaborer avec les partenaires autochtones pour comprendre les répercussions et les lacunes actuelles de Nutrition Nord Canada et étudier comment le programme peut être modifié et amélioré pour atteindre un objectif de sécurité alimentaire. Depuis qu'il a remplacé le programme Aliments-poste en 2011, Nutrition Nord Canada a fait l'objet de nombreuses évaluations, vérifications, consultations et études, notamment : le quatrième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord intitulé, *D'Aliments-poste à Nutrition Nord Canada* (2011); le rapport de l'automne 2014 de la vérificatrice générale sur Nutrition Nord Canada; une étude sur la vente au détail d'aliments dans le Nord (2014); Nutrition Nord Canada – Consultations (2016); une évaluation horizontale de Nutrition Nord Canada (2019) et le Rapport de 2021 de la vérificatrice générale, Protéger le système alimentaire canadien, qui examine les dépenses de Nutrition Nord Canada pour l'injection de soutien de 25 millions de dollars pendant la pandémie. Une autre évaluation horizontale de Nutrition Nord Canada est en cours pour 2024-2025.

Comme nous l'avons vu plus haut, Nutrition Nord Canada a pris des mesures pour donner suite aux recommandations issues de vérifications, d'évaluations et de consultations antérieures ainsi qu'aux commentaires continus du Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada, des partenaires autochtones et des résidents du Nord. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées à la subvention de détail, en consultation avec les partenaires autochtones et les résidents du Nord, notamment : une stratégie de mesure du rendement mise à jour; des augmentations budgétaires; des modifications à la liste des collectivités admissibles; des augmentations des taux de subvention; des modifications à la liste des articles admissibles; l'ajout d'une subvention pour le transport terrestre; l'élargissement de la subvention aux nouvelles catégories de bénéficiaires et la rationalisation des exigences de déclaration pour les petits détaillants locaux.

Toutefois, le gouvernement reconnaît qu'il reste nécessaire d'examiner l'impact de Nutrition Nord Canada sur ceux qui en ont le plus besoin. L'absence de données suffisantes (p. ex. population, revenu, sécurité alimentaire, etc.) dans les communautés isolées constitue actuellement un obstacle à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. À cette fin, le gouvernement du Canada soutient le programme de recherche Nutrition Nord Canada, qui vient d'être lancé. Lancée en août 2022, la Subvention de recherche appuie la recherche dirigée par les Autochtones, en partenariat avec des organismes universitaires. Cette subvention permet de combler des lacunes critiques en matière de données et d'accroître la base de données sur l'inégalité de l'accès à la nourriture, la dynamique des programmes fédéraux d'accès à la nourriture et l'insécurité alimentaire chez les Autochtones dans les communautés isolées. Ce volet de recherche adopte une approche Analyse comparative entre les sexes Plus fondées sur les distinctions, car il vise à combler les lacunes en matière de connaissances concernant l'incidence de la subvention de détail sur les femmes, les parents seuls et les ménages à faible revenu, entre autres, comme l'a recommandé le Comité. Il vise à recueillir des points de vue essentiels sur l'expérience de groupes marginalisés tels que les femmes, les ménages monoparentaux, les jeunes, les aînés et les personnes handicapées qui naviguent dans le Programme et à proposer des solutions pour surmonter les obstacles systémiques ou conceptuels.

En 2022-2023, Nutrition Nord Canada a financé 5 projets de recherche dirigés par des Autochtones à hauteur de 250 000 \$ chacun sur deux ans afin de générer de nouvelles connaissances sur la sécurité alimentaire et l'inégalité d'accès aux aliments dans les communautés nordiques isolées. La subvention représente une approche progressive par laquelle un partenariat entre les universités et les communautés éloignées (et leurs gouvernements) est d'abord chargé de combler les lacunes critiques en matière de données afin d'accroître la base de preuves pour l'élaboration des politiques. Ensuite, la phase suivante de l'aide consiste à examiner la subvention et à y apporter des améliorations afin de mieux répondre à la sécurité alimentaire.

Le programme collabore activement avec un certain nombre d'universitaires qui critiquent Nutrition Nord Canada (dont un qui collabore avec les gouvernements autochtones dans le cadre de ses recherches) dans le cadre de leur examen du rendement des subventions du programme et d'autres questions liées à la sécurité alimentaire. En plus des conversations régulières avec ces universitaires, Nutrition Nord Canada fournit des données clés sur le programme pour une analyse approfondie afin d'appuyer ces efforts de recherche. Ces études, ainsi que les efforts déployés dans le cadre de la nouvelle subvention de recherche dirigée par des Autochtones, permettront de formuler des recommandations nuancées et de mieux comprendre les options stratégiques susceptibles d'améliorer le rendement des subventions. À son tour, le programme s'engagera avec des partenaires clés à mettre en œuvre les recommandations générées par ces études afin de garantir la conformité des bénéficiaires enregistrés, la répercussion de la subvention du programme, l'application de sanctions financières en cas de non-conformité, ainsi que l'augmentation de l'approvisionnement alimentaire dans les communautés nordiques et isolées afin que les résidents aient accès à des options plus larges, encourageant une concurrence saine.

De plus, le Programme s'est associé à la Division de la recherche appliquée de l'ASPC du Centre de surveillance et de recherche appliquée afin de collaborer à un projet de lignes directrices visant à élaborer des orientations fondées sur des données probantes sur des interventions efficaces, acceptables, équitables et réalisables fondées sur des distinctions qui pourraient réduire ou prévenir l'insécurité alimentaire des ménages dans les communautés isolées et nordiques du Canada. Ce projet de lignes directrices comprend des représentants de partenaires fédéraux, des universitaires et des dirigeants communautaires. Ces initiatives sont censées contribuer à l'amélioration et/ou à la refonte du volet Subvention au détail du Programme afin d'assurer un accès équitable aux aliments du marché (achetés au magasin), dans le cadre d'un continuum de programmes et de politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire chez les Autochtones dans les communautés isolées.

De plus, RCAANC reconnaît qu'il existe depuis longtemps un décalage entre les mesures de rendement du Programme et les commentaires des membres des communautés, des partenaires autochtones et nordiques et des universitaires. Les mesures de rendement du programme, en grande partie fondées sur les données administratives communiquées par les bénéficiaires, comme les kilogrammes d'aliments admissibles expédiés et le coût du Panier de provisions nordique révisé, montrent, d'une année à l'autre, une augmentation de l'expédition d'aliments nutritifs vers les communautés isolées et, d'une année à l'autre, la stabilité des prix des aliments, respectivement. En même temps, les membres des communautés, les partenaires autochtones et nordiques et les universitaires continuent de s'inquiéter du fait que les aliments nutritifs demeurent inabordables pour la plupart et que la prévalence de l'insécurité alimentaire dans les communautés admissibles continue d'être plusieurs fois plus élevée que la prévalence de l'insécurité alimentaire dans le reste du Canada. RCAANC reconnaît que ce décalage entre les mesures de rendement du programme et l'expérience vécue des résidents du Nord a suscité une inquiétude constante quant à la transparence, à la responsabilisation et à l'efficacité de la subvention au détail de Nutrition Nord Canada et travaille activement avec les partenaires autochtones et nordiques pour améliorer l'évaluation du programme et, ultimement, les résultats.

- En 2021, RCAANC a élaboré conjointement un nouvel indicateur de programme pour mieux mesurer l'abordabilité des aliments dans différentes compositions familiales. Ce travail s'inscrit dans un processus plus vaste que RCAANC entreprend afin d'examiner et de réviser les mesures de rendement du programme. Cet indicateur tient compte du revenu et de la composition de la famille pour mesurer le pourcentage du revenu après impôt médian nécessaire à l'achat des aliments nutritifs suffisants. L'indicateur utilise le Panier de provisions nordique révisé comme indicateur du coût des aliments nutritifs, calculé annuellement par le Programme à l'aide des données fournies par les détaillants. Les données sur le revenu médian, par famille économique, sont fournies par les données de recensement les plus récentes. Statistique Canada définit l'unité statistique de la famille économique comme « un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil » et cette famille comprend quatre catégories : couple

de familles économiques sans enfants ou autres parents; couple de familles économiques avec enfants; famille économique monoparentale; et personnes âgées de 15 ans et plus dans des familles économiques. L'unité statistique de la famille économique est qu'elle tient compte de la composition du groupe de personnes partageant un logement, qui peut être multigénérationnel et inclure la famille élargie, et de la façon dont le revenu est partagé pour couvrir tous les membres. L'une des principales forces de l'analyse fondée sur la famille économique est qu'elle fournit des renseignements plus détaillés pour aider à surveiller l'impact du programme de subvention au détail du Nutrition Nord Canada sur les efforts visant à régler l'insécurité alimentaire et l'abordabilité de la nourriture, en particulier pour les personnes les plus dans le besoin ou les plus vulnérables comme les familles avec enfants et les familles monoparentales, les femmes et les enfants.

- RCAANC s'est engagé à collaborer avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement des indicateurs pour la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs. À l'automne et à l'hiver 2022-2023, Nutrition Nord Canada a tenu deux ateliers sur l'élaboration conjointe avec des partenaires du Programme, auxquels ont participé plus de 40 participants, afin d'élaborer conjointement des indicateurs de rendement pour la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire qui reflètent la définition de la réussite des communautés isolées, la souveraineté alimentaire étant un résultat ultime du Programme. Dans le cadre de cet exercice, RCAANC a reconnu que ce qui constitue une programmation réussie devrait être dicté par les personnes que Nutrition Nord Canada dessert et que les questions touchant la production de rapports devraient être conçues en collaboration avec les partenaires autochtones. Les commentaires formulés pendant ces ateliers sont en cours de finalisation et seront pris en compte dans la dernière version du Profil d'information sur le rendement de Nutrition Nord Canada.
- Il y a une différence entre les données sur les prix des aliments (comme le Panier de provisions nordique révisé ou d'autres mesures du panier), l'abordabilité (prix des aliments dans le contexte de la taille de la famille et du revenu disponible), la sécurité alimentaire (accès fiable et culturellement approprié aux aliments dans le cadre du coût global de la vie et de la qualité de vie) et la souveraineté alimentaire (autodétermination pour assurer la sécurité alimentaire). Il y a des lacunes de données dans tout le spectre qui doivent être comblées pour mieux comprendre les réalités actuelles de l'insécurité alimentaire dans les communautés autochtones et nordiques isolées desservies par Nutrition Nord Canada, si et comment la subvention au détail contribue à améliorer l'accès aux aliments et la sécurité alimentaire, ainsi que les améliorations qui pourraient renforcer l'efficacité et l'efficience du programme. Dans le cadre des initiatives de recherche susmentionnées, RCAANC cherche activement des moyens de combler ces lacunes en matière de données afin d'éclairer l'évaluation des programmes et les améliorations pour l'avenir.

Enfin, les critères d'admissibilité des communautés élaborés par le programme sont censés être équitables et accessibles. Le mandat actuel du programme consiste à desservir les communautés isolées du Nord qui sont isolées pendant au moins quatre semaines d'affilée, en dehors des périodes de gel de l'automne et de dégel du printemps. Le statut d'isolement est examiné chaque année et les communautés touchées par des facteurs précis tels que le transport, la situation géographique et d'autres facteurs, y compris les catastrophes naturelles et d'origine humaine, peuvent devenir admissibles au programme. Par exemple, les critères d'admissibilité des communautés ont été élargis en 2016 pour inclure 37 communautés dans le nord des provinces. Depuis 2021, le programme a ajouté neuf nouvelles communautés des Territoires du Nord-Ouest, de l'Ontario et de l'Alberta, car leur transport terrestre saisonnier a été érodé par le changement climatique et correspond maintenant à la définition de « isolé » aux fins du programme. Dans l'intervalle, le mandat du programme reste axé sur les communautés isolées, mais Nutrition Nord Canada s'engage à procéder à des examens annuels de l'isolement de surface et à ajouter de nouvelles communautés à mesure qu'elles satisfont aux critères d'admissibilité du programme. Nutrition Nord Canada s'efforce de répondre aux besoins changeants des communautés isolées et nordiques tout en respectant le budget et en

maximisant l'impact.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, Nutrition Nord Canada a pris des mesures concrètes et significatives pour donner suite aux recommandations du Comité, et bon nombre des programmes recommandés sont en cours. Le Comité a souligné que la souveraineté alimentaire était indispensable pour assurer la sécurité alimentaire. Le gouvernement est d'accord, et la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire réaffirment le droit des peuples autochtones de concevoir et de développer leurs systèmes alimentaires autodéterminés afin d'établir la souveraineté alimentaire. Combinés à l'expansion récente de la subvention et au lancement du Programme de recherche, les programmes actuels de Nutrition Nord Canada visent à accroître l'approvisionnement alimentaire dans les communautés isolées, à réduire la dépendance à l'égard du Sud, à accroître l'accès aux aliments traditionnels, à appuyer les initiatives de sécurité alimentaire dirigées par les communautés et à élargir la base de données probantes pour orienter l'élaboration de politiques efficaces en collaboration directe avec les partenaires autochtones.

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que l'insécurité alimentaire dans le Nord est un problème complexe dû à la pauvreté qui ne peut pas être résolu seulement au moyen du programme Nutrition Nord Canada; qu'il collabore avec les Autochtones et les habitants du Nord afin d'examiner des opportunités de développement économique et des options comme des suppléments de revenu ou d'autres programmes d'aide sociale afin de soulager la pauvreté des ménages et d'accroître les niveaux de revenu des ménages qui sont en situation d'insécurité alimentaire dans le Nord; et que toute nouvelle mesure adoptée soit indexée en fonction du coût de la vie, de la croissance démographique et de l'inflation dans le Nord.

Le gouvernement du Canada appuie en principe cette recommandation. Le Gouvernement reconnaît que si les prix alimentaires, la disponibilité et l'accès sont des défis qui contribuent à l'insécurité alimentaire des ménages, la pauvreté est tout de même un facteur clé.

Le gouvernement du Canada collabore avec les peuples autochtones et les résidents du Nord pour appuyer le développement économique et accroître la sécurité du revenu, étant entendu que ces communautés et leurs organisations sont les mieux placées pour connaître et comprendre les besoins et les priorités distincts de leurs citoyens et de leurs membres. En outre, les provinces et les territoires jouent un rôle clé dans le domaine de la sécurité du revenu (par exemple, l'aide au revenu), qui est un domaine de responsabilité partagée. À ce titre, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de travailler avec les provinces et les territoires pour trouver des solutions à des défis communs.

Lors d'une réunion du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne le 21 avril 2022, la politique Inuit Nunangat a été approuvée par le Premier ministre et le président Obed de l'Inuit Tapiriit Kanatami, ainsi que par les ministres fédéraux et les dirigeants inuits élus de l'Inuvialuit Regional Corporation, de la Nunavut Tunngavik Incorporated, de la Société Makivik et du gouvernement du Nunatsiavut, et elle est désormais une politique gouvernementale en vigueur. L'objectif de cette politique est de promouvoir la prospérité et de favoriser le bien-être des communautés et des individus dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat, dans un souci d'équité socio-économique et culturelle entre les Inuits et les autres Canadiens. Elle vise à être transformationnelle et à améliorer la création et la mise en œuvre de programmes, de politiques et d'initiatives fédéraux dans le Nunangat inuit qui favorisent le développement économique et l'autonomie dans la région, ainsi qu'à soutenir les entreprises nouvelles et existantes appartenant à des Inuits dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. Par conséquent, à l'avenir, l'élaboration et la mise en œuvre de possibilités et d'options de développement économique pour les Inuits et/ou pour les Inuit Nunangat seront guidées par la Politique sur les Inuit Nunangat.

Un autre exemple est le travail d'AAC. En juin 2021, AAC a collaboré avec le Conseil canadien des ressources humaines en agriculture pour organiser des séances de sensibilisation régionales avec des partenaires autochtones, y compris une séance axée sur le Nord canadien. Ces séances avaient pour but de recueillir les points de vue des partenaires autochtones qui participent aux

opérations agricoles et agroalimentaires sur des questions thématiques telles que les obstacles et les possibilités de formation, les capacités et la création d'un forum de participation autochtone permanent.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance de réduire la pauvreté sous toutes ses formes. C'est pourquoi il a publié *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* en 2018. La Stratégie offre une vision audacieuse pour le Canada en tant que chef de file mondial dans l'élimination de la pauvreté et est conforme à l'Objectif de développement durable des Nations Unies visant à mettre fin à la pauvreté. Une chance pour tous établit des objectifs ambitieux et concrets de réduction de la pauvreté, fondés sur le seuil officiel de pauvreté du Canada : une réduction de 20 % de la pauvreté en 2020 et une réduction de 50 % de la pauvreté en 2030. Comparativement aux niveaux de 2015, la réalisation de ces objectifs réduira le taux de pauvreté au niveau le plus bas de l'histoire du Canada.

Selon la mesure fondée sur un panier de consommation nordique, 20,2 % de la population vivant dans les territoires, ou environ 24 200 personnes, se trouvait sous le seuil de la pauvreté en 2021, en hausse par rapport à 18,1 % en 2020. Le taux de pauvreté au Yukon était de 7,7 % (environ 3 100 personnes), celui dans les Territoires du Nord-Ouest était de 15,0 % (environ 6 400 personnes), alors que le taux de pauvreté préliminaire au Nunavut était de 39,7 % (environ 14 600 personnes). À titre de comparaison, selon la mesure du panier de consommation de l'année de base 2018, on estime que 7,4 % de la population des provinces était en situation de pauvreté en 2021.

Le gouvernement fait des progrès significatifs pour atteindre son objectif de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030. Selon les dernières données de l'Enquête canadienne sur le revenu en 2021, le taux de pauvreté au Canada a suivi une tendance générale à la baisse depuis 2015, passant de 14,5 % en 2015 à 7,4 % en 2021, ce qui permet au gouvernement d'avoir atteint son objectif intermédiaire de réduction de la pauvreté. Bien que la pandémie de COVID-19 ait exercé une pression sans précédent sur les ménages canadiens, le taux de pauvreté en 2021 est resté bien en deçà du taux pré-pandémique de 2019 (10,3 %). Cela souligne les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du gouvernement de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2030. Compte tenu des développements économiques tels que l'inflation élevée et les problèmes généralisés liés au coût de la vie et à l'accessibilité financière au cours des dernières années, l'impact des événements économiques récents sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté est encore en cours d'évaluation.

En outre, dans le cadre de sa stratégie, le gouvernement du Canada collabore avec les organisations autochtones nationales et d'autres acteurs pour élaborer conjointement des indicateurs de pauvreté et de bien-être du point de vue des Premières nations, des Inuits et des Métis. Ces indicateurs permettront de mieux mesurer la pauvreté au sein des populations autochtones du Canada d'une manière adaptée à leur culture.

Comme l'indique le rapport du Comité, le développement économique et les programmes sociaux sont tous nécessaires pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le gouvernement du Canada appuie le développement économique des Autochtones et des résidents du Nord de plusieurs façons.

Dans le cadre du Programme AgriDiversité, AAC continuera d'aider les groupes sous-représentés dans le secteur l'agriculture canadienne, notamment les jeunes, les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées, à participer pleinement au secteur en aidant ces groupes à régler les principaux enjeux et à éliminer obstacles auxquels ils sont souvent confrontés pour participer au secteur. Le programme aidera à renforcer le secteur et à renforcer sa capacité de la manière suivante :

- aider divers groupes à mieux développer leurs compétences pour assumer un plus grand rôle de leadership;
- renforcer les capacités entrepreneuriales et les compétences commerciales des groupes sous-représentés;

- faciliter le partage de l'expérience, des pratiques exemplaires et des connaissances de l'industrie afin d'aider les groupes sous-représentés à gérer la transformation et à s'adapter aux changements dans les opérations commerciales;
- renforcer le secteur en intégrant les points de vue d'une plus grande diversité d'acteurs de l'industrie.

Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA), lancé en 2019 est un cadre de travail axé sur les distinctions qui a été élaboré conjointement pour aider les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliés à améliorer leurs compétences et à réduire les écarts entre les compétences et l'emploi chez les Autochtones et les non-Autochtones. Le PFCEA fournit un financement annuel de 408,2 millions de dollars à plus de 115 fournisseurs de services autochtones dans l'ensemble du pays pour la prestation d'une gamme complète de services de formation professionnelle et complets qui permettent aux clients de poursuivre leurs propres objectifs en matière d'éducation et d'emploi. Ce financement est complété par la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs de RCAANC dans les communautés isolées, en vertu de laquelle les fonds servent à acheter les outils et l'équipement de mécaniciens de petits moteurs et de chasseurs certifiés afin qu'ils puissent exploiter des possibilités d'emploi qui améliorent la sécurité alimentaire dans leurs collectivités.

Le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées (FICNI) de l'CanNor, annoncée en 2019, appuie des projets pour des systèmes locaux et autochtones de production alimentaire et vise à appuyer les possibilités de développement économique dans les systèmes alimentaires du Nord et à améliorer la sécurité alimentaire. En novembre 2023, CanNor avait affecté environ 10,8 millions de dollars de subventions et de contributions pour 50 projets de sécurité alimentaire dans l'ensemble des territoires par l'entremise du FICNI.

CanNor, par l'entremise de ses programmes de développement économique, continuera d'appuyer les communautés nordiques et autochtones afin de créer une économie forte, diversifiée et durable qui crée des emplois, de la croissance et de la prospérité à long terme.

Les programmes sociaux, qui relèvent de la responsabilité des trois niveaux de gouvernement, jouent également un rôle important dans la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Les programmes d'aide sociale relèvent de la compétence des provinces et des territoires, à l'exception de l'aide sociale pour les Premières Nations vivant dans les réserves. Pour les Premières Nations vivant dans une réserve, l'aide au revenu est fondée sur les taux applicables dans une province de résidence ou un territoire du Yukon donné. En 2018-2020, le Programme d'aide au revenu de Services aux Autochtones Canada a effectué une mission dirigée par les Premières Nations afin d'examiner comment le programme peut mieux répondre aux besoins des personnes et des familles des Premières Nations. Les résultats de la mission ont servi à amorcer des discussions avec les partenaires autochtones sur les prochaines étapes de la réforme de l'aide au revenu.

De plus, le gouvernement du Canada met en œuvre un certain nombre de programmes dont bénéficient les Canadiens, y compris les peuples autochtones et les habitants du Nord. La Prestation canadienne pour enfants (PCE) verse des paiements mensuels non imposables aux familles qui élèvent des enfants. Pour l'année de prestations 2023-24, le montant annuel maximal de la PCE est de 7 437 \$ par enfant de moins de six ans et de 6 275 \$ par enfant de six à 17 ans. La Prestation canadienne pour les travailleurs offre un supplément aux gains du marché du travail, pour aider les travailleurs à faible revenu à toucher plus de revenus et encourager plus de personnes à se joindre à la population active et à y rester. Pour les aînés au Canada, le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) joue un rôle important dans la sécurité du revenu. Les bénéficiaires de la SV qui reçoivent peu ou pas de revenu, sauf cette pension, sont admissibles à une aide supplémentaire par l'entremise du Supplément de revenu garanti.

Pour s'assurer que toutes les familles admissibles reçoivent les prestations auxquelles elles ont droit, le gouvernement a fourni des fonds pour améliorer l'accès à l'ACE et à d'autres prestations, afin d'étendre les efforts de sensibilisation aux communautés autochtones et d'effectuer des activités pilotes de sensibilisation pour les communautés autochtones urbaines.

Depuis 2016, Service Canada a effectué plus de 2 400 visites dans plus de 650 communautés autochtones, ce qui a donné lieu à plus de 25 000 demandes de services et à un accès accru aux prestations fédérales. Entre 2016 et 2020, le Programme de sensibilisation des Autochtones a entraîné une augmentation d'environ 8 000 bénéficiaires de la SV et de plus de 6 500 bénéficiaires du Régime de pensions du Canada dans les réserves.

En plus des mesures qui procurent un revenu aux particuliers et aux familles, le gouvernement du Canada investit dans des mesures qui contribueront à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire en partie en réduisant les dépenses des ménages, ce qui laisse aux gens plus d'argent pour la nourriture et d'autres nécessités. Par exemple, selon l'annonce faite dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada collabore avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones à l'établissement d'un système de garde d'enfants dans les communautés à l'échelle du Canada.

Parcs Canada, en particulier, au moyen d'ententes sur la revendication territoriale et d'ententes sur les répercussions et les avantages pour les Autochtones, s'est engagé à favoriser le développement économique à l'échelle locale. Il s'agit généralement de mettre l'accent sur l'emploi des Autochtones, de donner la priorité aux marchés locaux et de fournir un soutien général aux exploitants touristiques locaux. Les répercussions économiques positives sur les communautés situées à proximité d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation sont importantes.

Par l'entremise de RCAANC, l'expansion des subventions de Nutrition Nord Canada contribue à promouvoir le développement économique dans les communautés isolées en accordant des subventions aux petits détaillants et producteurs locaux d'aliments, ce qui améliore la viabilité économique des petites entreprises dans les communautés isolées. De plus, la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire fournissent un soutien financier pour l'embauche de coordonnateurs locaux des aliments dans les communautés isolées afin de gérer la prestation des subventions, de coordonner les initiatives de sécurité alimentaire et de mener des activités communautaires liées aux besoins locaux en matière de sécurité alimentaire. Enfin, le nombre croissant de partenariats entre les banques alimentaires et les partenaires autochtones peut aider à créer des emplois dans les communautés isolées pour gérer et distribuer les dons d'aliments.

De plus, Nutrition Nord Canada travaille en partenariat avec des organismes autochtones et d'autres intervenants clés afin d'élaborer des options de crédit et de services bancaires pour appuyer l'achat de clubs dans des communautés isolées. Étant donné que la majorité de la population des 125 communautés (estimée à environ 100 000 habitants) desservies par Nutrition Nord Canada n'a pas accès à des options bancaires officielles, les résidents comptent principalement sur les détaillants du Nord pour fournir des services bancaires – souvent extrêmement coûteux et limités.

Le gouvernement continuera de collaborer avec les peuples autochtones et les résidents du Nord et d'explorer les possibilités de développement économique et les moyens de s'attaquer à la pauvreté des ménages.

RECOMMANDATION 5

Que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada reconnaisse que la souveraineté alimentaire est une condition préalable à la sécurité alimentaire et permette aux Autochtones et aux habitants du Nord de prendre leurs propres décisions au sujet de leurs systèmes alimentaires, notamment au moyen des mesures suivantes :

- **Mettre l'accent sur les systèmes alimentaires qui existent déjà et qui ont fait leurs preuves dans le Nord;**
- **Accorder du financement et des ressources stables à long terme pour soutenir les projets communautaires et accroître la production alimentaire et la capacité de transformation à l'échelle locale;**

- **Étudier des technologies novatrices pour soutenir la production, la transformation, le transport et l'entreposage d'aliments à l'échelle locale;**
- **Mettre en place de nouveaux mécanismes et modèles de gouvernance élaborés conjointement pour combler les lacunes des politiques et des programmes existants.**

Le gouvernement appuie en principe la recommandation 5. Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les peuples autochtones et les habitants du Nord pour renforcer les systèmes alimentaires locaux et les économies alimentaires afin d'appuyer l'autodétermination en matière de sécurité alimentaire. La Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire, lancés récemment, sont des exemples de l'aide actuellement apportée aux systèmes alimentaires du Nord.

En 2016, Nutrition Nord Canada a lancé une vaste consultation publique auprès des peuples autochtones et des résidents du Nord, des groupes communautaires, des membres des gouvernements provinciaux/territoriaux et municipaux, des détaillants et fournisseurs enregistrés et d'autres parties intéressées sur la façon d'améliorer le programme. Au cours des consultations, les participants ont souligné l'importance de l'alimentation traditionnelle/des aliments prélevés dans la nature pour leur bien-être physique, culturel, social et spirituel, ont exprimé une préférence continue pour l'alimentation traditionnelle/des aliments prélevés dans la nature comme élément central de leur alimentation, complétée par des aliments du marché, et ont demandé que le gouvernement fédéral appuie la récolte et le partage des aliments afin d'accroître l'accès à l'alimentation traditionnelle/aliments prélevés dans la nature. Dans le cadre des consultations des 2016, la nécessité de trouver des moyens innovateurs de soutenir les aliments produits localement comme moyen de réduire la dépendance à l'égard des aliments coûteux du marché et de développer la souveraineté alimentaire communautaire a également été relevée.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 62,6 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2018, à compter de 2019-2020, et 10,4 millions de dollars pour les années ultérieures, afin d'appuyer plusieurs améliorations au programme Nutrition Nord Canada en réponse directe à l'engagement de 2016, dont 8 millions de dollars par année pour introduire la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs pour aider à réduire les coûts élevés des activités traditionnelles de chasse, de récolte et de partage de nourriture. La Subvention a été lancée en avril 2020 et, au cours de sa première année, elle a soutenu plus de 5 600 chasseurs et cueilleurs, plus de 135 chasses et récoltes communautaires et plus de 120 initiatives de partage communauté des aliments. Au cours de sa deuxième année de déploiement, ce nombre a augmenté pour atteindre 15 000 chasseurs et cueilleurs, plus de 410 chasses et récoltes communautaires et plus de 717 initiatives de partage communautaire des aliments.

Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement du Canada a promis d'accorder 163,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Nutrition Nord Canada pour travailler avec un partenaire autochtone afin d'élargir le programme en vue d'assurer la sécurité alimentaire. Nutrition Nord Canada a exécuté un vaste processus d'élaboration conjointe, notamment en consultant les gouvernements et les organismes bénéficiaires de la subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, le Groupe de travail autochtone, le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire des Inuits et le Conseil consultatif du Programme, afin de déterminer les aspects que ce nouveau financement devrait cibler davantage pour aider à améliorer la sécurité alimentaire dans le Nord en renforçant les systèmes alimentaires locaux et les économies alimentaires. Parmi la liste des améliorations mentionnées à la recommandation 3, Nutrition Nord Canada a signé des accords de subvention de trois et cinq ans avec des gouvernements et des organisations autochtones pour mettre en œuvre la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire nouvellement lancée ont fourni un appui financier pour les petites infrastructures et une capacité de stockage accrue dans les communautés isolées (p. ex. l'achat de congélateurs communautaires, la réfrigération, les canettes de mer, les yourtes et l'aménagement d'espaces de stockage), les jardins et l'élevage domestiques, ainsi que des classes et l'équipement pour la préparation et la conservation des aliments.

En outre, en 2022, le Programme a étendu la subvention aux producteurs alimentaires locaux afin de stimuler les efforts de production alimentaire dans la communauté et dans le Nord. À l'heure actuelle, les responsables du Programme collaborent avec des serres locales et de petites fermes, et avec Agriculture du Yukon pour réacheminer les produits agricoles vers le Nord, d'abord vers les Territoires du Nord-Ouest, puis vers le Nunavut, par la création de partenariats innovateurs.

De 2022-2023 jusqu'à ce jour, Nutrition Nord Canada a signé des ententes harmonisées avec la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et les programmes du Fonds alimentaire communautaire avec 24 partenaires représentant 112 communautés admissibles dans 3 territoires et régions nordiques de 6 provinces, pour un total de 112 millions de dollars sur deux ans. Les relations de travail établies depuis le déploiement de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et pendant l'élaboration conjointe des investissements dans le budget de 2021 ont permis au Programme de comprendre de façon nuancée les défis liés à la sécurité alimentaire dans les communautés éloignées et d'établir de solides partenariats entre RCAANC et les gouvernements et organismes autochtones. Jusqu'à présent, Nutrition Nord Canada continue d'adopter une approche permanente d'élaboration conjointe pour éclairer l'examen et l'élaboration des programmes et des politiques.

RCAANC continuera d'aller de l'avant avec ses partenaires autochtones pour s'assurer que les peuples autochtones ont le contrôle de leur propre destin et prennent des décisions concernant leurs communautés. L'approche de Nutrition Nord Canada fait preuve de souplesse tant en matière de politiques que de processus et appuie les engagements du Canada à respecter les traités modernes et à favoriser les relations de nation à nation avec les peuples autochtones fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

En plus de RCAANC, un certain nombre d'autres ministères offrent des programmes visant à appuyer les systèmes alimentaires autochtones et la souveraineté alimentaire.

Le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées (FICNI) de l'CanNor annoncé en 2019 vise à appuyer les possibilités de développement économique dans les systèmes alimentaires du Nord et à améliorer la sécurité alimentaire. Le FICNI appuie des projets communautaires tels que les congélateurs communautaires, les serres, la production alimentaire locale et la formation professionnelle des producteurs alimentaires locaux et autochtones. En novembre 2023, CanNor avait affecté environ 10,8 millions de dollars de subventions et de contributions pour 50 projets de sécurité alimentaire dans l'ensemble des territoires par l'entremise du FICNI.

Par l'entremise de Nutrition Nord Canada, SAC et ASPC financent et appuient des activités d'éducation nutritionnelle au détail et communautaires adaptées à la culture dans toutes les communautés nordiques isolées admissibles, afin de compléter le volet de la subvention au détail administré par RCAANC. Par exemple, les Initiatives d'éducation nutritionnelle de Nutrition Nord Canada visent à accroître les connaissances sur la saine alimentation et à développer les compétences dans le choix et la préparation d'aliments sains achetés en magasin et traditionnels et à tirer parti des activités communautaires existantes.

SAC fournit d'autres fonds permanents pour des programmes et des services communautaires de santé et de développement sain des enfants dans les communautés des Premières Nations et des Inuits et ce fonds favorisent une alimentation saine et des compétences alimentaires et améliorent l'accès à des aliments sains, y compris les aliments achetés en magasin et les aliments traditionnels ou les aliments prélevés dans la nature. Les communautés décident des activités à entreprendre en fonction de leurs besoins et de leurs priorités locales, ce qui finit par favoriser le développement communautaire et l'autodétermination.

SAC appuie également la sécurité alimentaire dans le Nord par l'entremise du Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé. Ce programme, qui adopte une approche holistique sur les changements climatiques et l'adaptation du secteur de la santé et du renforcement de la résilience des communautés, appuie les initiatives de sécurité alimentaire en raison du lien étroit entre le changement climatique et la sécurité alimentaire.

Les initiatives de sécurité alimentaire soutenues par le passé se concentrent sur : l'enseignement des techniques traditionnelles de chasse et de survie, et l'intégration des jeunes sur la terre avec les aînés pour le développement des compétences culturelles et pratiques; l'élaboration de stratégies locales de sécurité alimentaire tenant compte des impacts climatiques prévus et l'élaboration de solutions de sécurité alimentaire, comme la formation à la transformation des aliments ou l'évaluation de la construction d'usines de transformation des aliments dans les communautés, en réponse aux impacts du changement climatique déjà ressentis. Le budget de 2021 a annoncé un financement de 22,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'aider les Premières Nations et les Inuits à gérer les répercussions des changements climatiques sur la santé, notamment les difficultés d'accès aux aliments traditionnels, les phénomènes météorologiques extrêmes et les effets sur la santé mentale des jeunes.

L'Énoncé économique de l'automne 2020 a accordé 25,9 millions de dollars à SAC pour appuyer la collaboration avec les partenaires des Premières Nations et des Métis en vue de l'élaboration conjointe de plans d'infrastructure fondés sur des distinctions afin de remplir le mandat du gouvernement de combler le déficit d'infrastructure dans les communautés autochtones d'ici 2030. L'élaboration de plans d'infrastructure à long terme fondés sur des distinctions entre le gouvernement du Canada et ses partenaires autochtones contribuera à lutter contre l'insécurité alimentaire dans les communautés isolées et nordiques du Canada.

Reconnaissant que les systèmes alimentaires nordiques et autochtones aient des réalités uniques, AAC collabore avec de multiples partenaires pour coordonner les efforts et déterminer comment il peut appuyer au mieux les systèmes alimentaires autochtones et la souveraineté alimentaire. Par exemple, la Direction générale des sciences et de la technologie d'AAC aide les chercheurs du Ministère à établir des relations, à mobiliser, et à élaborer conjointement des projets de recherche avec des partenaires autochtones qui se concentrent sur l'appui des priorités définies par la communauté dans le domaine des sciences agricoles. AAC est également l'hôte du Groupe interministériel sur les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques autochtones, qui collabore avec un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux à accroître et à élargir le soutien coordonné aux aspirations autochtones, ainsi qu'à l'innovation dans la recherche et la gestion de l'environnement, y compris les systèmes alimentaires. Enfin, AAC s'associe à la communauté de Makkovik (Nunatsiavut/nord du Labrador) dans le cadre d'un projet de recherche sur les systèmes alimentaires sur cinq ans élaboré conjointement (lancé en avril 2021) visant à développer des jardins communautaires de compostage et de potagers à Makkovik, en plus d'entreprendre des activités de collaboration de recherche pour étudier des stratégies peu coûteuses visant à accroître la production de grandes cultures et de cultures racines dans les climats nordiques.

Infrastructure Canada (INFC) reconnaît que l'appui aux priorités d'infrastructures locales est essentiel pour combler le déficit en infrastructures persistant dans les communautés nordiques et éloignées du Canada. Lancé en 2017, le programme Investir dans le Canada d'INFC comprend 2 milliards de dollars sur 10 ans pour le volet des infrastructures de communautés rurales et nordiques afin d'appuyer une vaste gamme de projets d'infrastructures qui peuvent réduire les obstacles à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il s'agit notamment de projets d'infrastructures routières, aériennes et maritimes, ainsi que de projets qui améliorent l'accès à des sources d'énergie plus efficaces ou fiables, qui sont essentiels au renforcement de la capacité de production et de transformation des aliments au niveau communautaire.

CONCLUSION

Le gouvernement félicite les membres du Comité, ainsi que les organisations et les personnes qui ont comparu devant le Comité, de leur perspicacité et de leur engagement à réaliser des progrès significatifs en matière de sécurité alimentaire dans les communautés isolées et nordiques.

Le rapport du Comité et les travaux continuent d'un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux indiqués dans la présente réponse soulignent l'ampleur, la complexité et l'urgence de l'insécurité alimentaire dans les communautés isolées et nordiques, ainsi que l'engagement du gouvernement de continuer à collaborer avec les peuples autochtones et les

résidents du Nord pour combler les écarts socio-économiques et renforcer la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire dans le Nord.